



Mon mari s'est déclaré célibataire pour ouvrir un livret A

Par Adelina

Bonjour, j'ai découvert par hasard les papiers d'ouverture d'un livret A que mon mari a fait ouvrir à notre fille (âgée de 2 ans en 2017). Comme les relevés de compte sont dématérialisés, je n'avais jamais rien su.

Ce qui m'a choqué le plus c'est qu'il avait déclaré qu'il était célibataire et donc il avait rempli uniquement son nom en qualité de père et l'adresse de notre fille comme "chez Mr."

Je précise que nous sommes mariés depuis 2003 sous le régime de la séparation des biens. J'envisage de divorcer maintenant de lui pour faute car j'ai la preuve d'un adultère. Je cherchais des documents dans ses papiers et comme ça je suis tombée sur encore un pot aux roses, c'est à dire cette fausse déclaration de célibat datant de 2017, dont je n'avais aucune idée.

S'il vous plaît, pourriez vous me dire :

- C'est bien une fausse déclaration qu'il a fait auprès de la banque postale avec ce mensonge ??
- est-ce que je peux porter plainte contre lui à la police pour fausse déclaration et violation de mon autorité parentale ?
- est-ce que c'est aussi une escroquerie ?
- je peux me plaindre aussi à la banque postale ?

Merci beaucoup pour votre aide, car cet homme est tellement malhonnête et menteur qu'il faut "l'attaquer" sur plusieurs plans pour arriver à le déstabiliser, autrement il n'a aucune honte et ne recule devant rien

Par Isadore

Bonjour,

Cela peut être une simple erreur.

Il n'y a pas eu d'atteinte à votre autorité parentale puisque chaque parent est libre d'ouvrir un compte bancaire pour son enfant sans l'accord de l'autre, sauf si celui-ci a manifesté expressément son opposition.

Ce n'est pas une escroquerie et la banque n'a rien à voir là-dedans.

En revanche faites très attention. Fouiller dans les papiers personnels de votre mari constitue une atteinte à sa vie privée.

Prendre connaissance sans permission de sa correspondance est un délit.

Pour envisager un divorce pour faute il faut être soi-même irréprochable, sinon cela finit en divorce aux torts partagés. Il faut donc veiller à remplir scrupuleusement vos devoirs d'épouse, et éviter tous actes qui pourraient constituer un manque de respect.

A part en cas de violences conjugales un divorce pour faute a rarement d'intérêt. C'est long et cela oblige à rester marié pendant des années, pendant lesquelles vous devrez veiller à ne pas commettre de faute.

Par Adelina

Merci beaucoup pour votre réponse

Vous avez raison pour l'image irréprochable que je dois laisser... Mais depuis plusieurs années je ne suis pratiquement pas rentrée dans son bureau et depuis que j'ai compris que des choses louches se passent avec lui, je suis obligée d'aller voir (avant qu'il cache encore plus).

Puis rien que pour avoir des factures commune de la vie de tous les jours je suis obligée de les chercher puisque lui fait semblant d'être trop occupé pour me les montrer. Et il y a beaucoup d'impayés.

Les papiers d'ouverture de Livret A sont au nom de notre fille MAIS il a rempli "Mlle chez Mr" ensuite il donne uniquement ses propres coordonnées et aussi il déclare "célibataire"

Ma question est donc

Peut-il ouvrir le compte en personne (par rdv à la banque postale et déclarer sans possibilité d'erreur être "célibataire"?)

Je suis certaine qu'il a dû se servir de ce compte caché pour faire défiler les sommes qu'il ne veut pas qu'on voit. Car en 2017 it avait monté un dossier de surendettement qui m'incluait moi aussi

Comme je suis depuis la naissance des enfants sans activité salariée, c'est lui qui gère tout, étant en plus cadre

Merci pour votre aide

Par yapasdequoi

Bonjour,

"je suis obligée d'aller voir" personne ne vous autorise à fouiller dans ses affaires, et ceci peut vous être reproché.

Vous parlez de surendettement, d'impayés, etc... Etant mariés en séparation de biens, les dettes pour lesquelles vous êtes solidaire sont limitées aux dépenses du ménage.

MAis consultez votre avocat au lieu de faire votre enquête vous-mêmes.

Par Isadore

Votre fille habite bien chez son père. Le fait que son père se soit déclaré célibat est sans incidence et vous ne pourrez pas prouver qu'il s'agit d'un acte volontaire.

Vous pouvez vous signaler auprès de la banque pour demander un accès au livret A de votre fille.

Voyez avec votre avocat mais je ne pense pas qu'il soit pertinent de vous concentrer sur ce point.

Par Adelina

Nos deux enfants, dont notre fille habitent CHEZ NOUS depuis toujours. Nous sommes mariés et la procédure de divorce n'a pas commencé puisqu'il refuse de discuter depuis 3 mois que j'essaie... je ne lui ai pas reproché son adultère, il ne sait pas que je suis au courant. Je lui demande depuis 3 mois de divorcer à l'amiable et il dit tout le temps qu'il est trop occupé.

Je ne lui ai pas dit non plus que j'ai trouvé les papiers du livret A qui datent de 2017. Nous étions en relations normales à l'époque...donc pourquoi m'avoir zappée pour ouvrir un compte au nom de la petite ?

Je n'ai pas d'avocat pour l'instant car je cherche à comprendre comment faire lorsque je n'ai pas d'argent et mon mari ne fait que les courses que je lui demande par sms ou avant lorsqu'on faisait les courses ensemble il payait à la caisse. Jamais le moindre sou donné hors de son contrôle

Entre nous la situation z dégénéré en 2020 quand j'ai eu un AVC. J'ai été paralysée du côté droit. Ensuite j'ai récupéré pas mal de ma santé mais il ne peut plus me voir comme une femme. Son attitude a rendu les choses très difficiles. Bien que handicapée, et à l'exception de la période post AVC avec rééducation etc, je me suis toujours occupée de tout dans la maison. Surtout, pendant que lui il s'occupait de son travail (directeur de la Fnac) avec déplacements, astreintes et team building, à la maison il ne fait que jouer à l'ordinateur

Donc, bien que c'est moi qui m'occupe des enfants aussi, j'avais accepté dans un premier temps (il y a 3 mois quand il faisait semblant d'y réfléchir) j'avais dit oui pour la garde partagée et renoncé à une présentation compensatoire

Mais j'ai compris maintenant qu'il n'acceptera jamais de son plein gré puisqu'il a déjà tout le contrôle sur tout.

A cause de ses revenus très élevés j'ai été privée moi-même de mon AAH jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi de deconjugalisation.

Donc oui, j'enquête car je suis arrivée en point mort sans aucune aide et avec des mensonges grotesques en permanence. Je viens des pays de l'est et pas de famille

Par jodelariege

bonjour

puisque votre mari n'acceptera jamais de son plein gré de divorcer il n'est pas question d'un divorce à l'amiable

voyez donc un avocat et parlez lui de votre situation financière

Par Isadore

Pour le divorce un avocat est obligatoire. Il faut donc en choisir un et suivre ses conseils.

En agissant seule vous risquez de vous mettre en tort.

Votre mari peut être contraint par décision de justice de vous remettre une partie de son salaire au titre du devoir de secours ou de participation aux charges de la vie commune.

Ne vous battez que pour les questions qui en valent la peine. Votre mari a déclaré que votre fille habite chez lui, c'est la vérité, même si chez lui c'est aussi chez vous. Il a ouvert un livret A pour votre fille, c'est son droit.

Ne perdez pas de temps et d'énergie concernant des points qui ne vous apporteront rien. Vous aurez assez à faire avec le divorce, les questions financières et la résidence de vos enfants.

Ne renoncez à aucun droit sans l'accord de votre avocat.

Par Adelina

Je vous remercie beaucoup de m'avoir répondu aussi vite et surtout un jour de fête.

Je me battraï. Comme il faut. Et je ne renoncerai pas à mes droits tant que'on me demande mon avis... merci de me l'avoir rappelé...

Encore une question s'il vous plaît. Comment je peux aborder un avocat, je peux lui dire que mon mari a les ressources pour payer les honoraires mais moi j'ai seulement une AAH. Puis-je obliger mon mari de payer mon avocat en tant que devoir de secours ?

Par MaryAnn

laissez tomber cette histoire de livret A cela ne vous amenera rien de bon ne lui en parlez surtout pas ! mais par contre lancez la procédure et ne renoncez surtout pas à la prestation compensatoire, il vous la doit pour toutes les années où vous vous êtes occupée de tout ce qui concernait votre foyer, et ne lâchez rien !!!

courage, vous serez heureuse et fière quand tout cela derrièrè vous ! mais n'attendez pas, la vie est trop courte pour continuer à vivre ainsi.

Par Adelina

Merci pour vos conseils juridiques mais surtout humains, car il n'y a pas de meilleur bouclier en se découvrant seule et trahie que de voir que le monde reste un endroit magnifique où ça vaut la peine de retrouver sa vraie place.